

---

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**du**  
**Lundi 21 octobre 2019 à 20h**

---

**Étaient présents** : Jean-Paul COZIEN, Sébastien BOURHIS, Emmanuel GUEGUEN, Nadine HASCOET, Yann ILEMOINE, Stéphane JAYR, Brigitte LANNUZEL, Danièle LE STER, Jean-Christophe MAHE, Anne-Marie RIOU,

Étaient absents excusés : Bruno KERIHUEL, Valérie LE ROUX, Bernard PALUD, Estelle PAUMARD, Pierre TALLEC

Étaient absentes : Dominique LECOMTE, Isabelle MORVAN,

**APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL DU 27 AOUT 2019**

**PLU**

---

La maire fait le point sur des informations erronées parues dans la presse.

Le projet de lotissement Park edern « **route de Kerganaval** » et le projet « **Ages et vie** » à Kermadoret restent totalement d'actualité.

Que s'est-il passé : les réponses des Personnes Publiques Associées ont été reçues, en septembre pour la dernière.

Les services de la Préfecture ont formulé 2 réserves majeures :

- 1- La réduction de la consommation foncière, afin d'éviter l'étalement urbain. Le besoin de logement doit être calculé en fonction du Programme Local de l'Habitat (PLH)
- 2- La compatibilité au SCOT et la notion de centralité de la commune. Le développement des zones sur le secteur de Langelin doit être justifié en fonction des besoins de QBO

La Préfecture conclut qu'il faut revoir le Plan Local d'Urbanisme.

Dans le projet de révision, il y a 20,87 hectares de zones constructibles, dont 10,6 hectares pour le développement économique. Si nous prenons à la lettre les souhaits de la préfecture, 5 hectares sont destinés à l'habitat et pas d'attribution au développement économique. Pour information, du PLU de 2005, toujours en vigueur, reste 17,5 hectares qui n'ont pas été consommés.

Un rendez-vous avec le secrétaire général de la préfecture a eu lieu le 8 octobre 2019.

A cette occasion nous avons été informé de la parution, fin juillet d'une circulaire interministérielle limitant drastiquement l'artificialisation des sols (tendance zéro artificialisation nouvelle à terme!). A l'issue de la réunion, le chef de service de la DDTM en charge de l'urbanisme a proposé de venir sur la commune pour voir ce qu'il est possible de faire. Le rendez-vous est pris pour le 16 novembre 2019.

Une réunion a également eu lieu avec la commission PLU, qui a émis l'hypothèse d'arrêter et de rester sur le PLU de 2005.

Pour information, le projet lotissement de Park Edern avance bien. La campagne de commercialisation par le promoteur a commencé.

*\*20H54 ARRIVEE DE JEAN-CHRISTOPHE MAHE*

**SDEF : TRAVAUX PLACE JEAN-EDERN HALLIER**

---

Le SDEF a travaillé sur l'harmonisation de l'éclairage de la Place J-E Hallier. Pour bénéficier de la participation financière du SDEF, il est nécessaire de conventionner avec ce syndicat.

Le montant des travaux s'élèvera à 13 200€, soit 3750€ pour SEDF et 9450€ pour la commune.

**Le Conseil Municipal vote POUR à l'unanimité.**

Mr Bourhis demande à ce que les horaires d'éclairage soient revus, notamment le week-end. Le maire propose de contacter CITEOS, l'entreprise gestionnaire.

## **MARCHE DE DEMOLITION GWRAC'H DU**

---

L'appel d'offres a été réalisé, 4 entreprises ont répondu.

Ce projet est éligible à la DETR. Il n'est pas possible de commencer les travaux avant le dépôt du dossier de demande de subventions. La commission d'attribution se réunira prochainement.

## **LOCATION TERRAIN**

---

La redevance est calculée en fonction de l'indice de fermage, qui a augmenté de 1,66%. Le prix de la location est de 358,89€.

**Le Conseil Municipal vote POUR à l'unanimité.**

## **CLOTURE DU BUDGET LES HAUTS DE KERJEAN**

---

En 2019, le budget se présente avec les dépenses et les recettes suivantes :

### Les dépenses :

103 224 € achat de terrain à la commune

27 931,01 € variation de stock

Soit 131 155,48€.

### Les recettes :

64 946,22€ résultat repart

54 172,26€ excédent d'investissement

25 661,92€ vente de terrains

Soit 144 780,90€

Résultat = 13 625,42 €

Pour transférer cet excédent sur le budget communal, il est nécessaire d'effectuer des opérations comptables et une décision modificative est indispensable. :

- Affecter 13 626€ sur le compte 6522
- Retirer 13627€ sur le compte « dépenses imprévues » au 022
- Affecter 1€ au compte 6588.

### **Le Conseil Municipal, à l'unanimité.**

- VALIDE l'intégration de l'actif du budget de lotissement dans le budget principal de la commune
- APPROUVE le reversement de l'excédent de fonctionnement au budget principal de la commune
- APPROUVE la clôture du budget annexe de lotissement,
- APPROUVE la dissolution du budget du lotissement Les Hauts de Kerjean au 31/12/2019
- AUTORISE M. Le Maire à prendre toutes les mesures et signer les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

## **TRANSFERT DE VOIRIE DANS LE DOMAINE PUBLIC**

---

En effectuant les travaux de dénomination de voies, est apparu un écart significatif entre le linéaire de voie réel et celui déclaré à la préfecture, soit un écart de 11 km à transférer.

Il est proposé au conseil de transférer l'ensemble des voies recensées.

***Le Conseil Municipal vote POUR à l'unanimité.***

## **RAPPORT ANNUEL EAU ET ASSAINISSEMENT SUR LE PERIMETRE DE QBO**

---

Mr le Maire présente les deux rapports à titre informatif.

EAU potable : La gestion est assurée par VEOLIA, la SAUR ou en régie pour le Pays Glazik et Quéménéven. En quelques chiffres, 49 000 abonnés, 1 500 km de réseau.

On facture 5,4 millions de m<sup>3</sup> et on injecte 6,5 millions de m<sup>3</sup>. Avec un taux de pertes en ligne inférieur à 20 %, le réseau peut être qualifié de techniquement performant.

Prix de l'eau 1,86€ / m<sup>3</sup> au sein de QBO, au niveau du département 2,24€ /m<sup>3</sup>.

Taux de réclamation : 0.5/1000 abonnés.

Les eaux usées sont gérées par la SAUR ou en régie pour le Pays Glazik et Quéménéven.

Assainissement collectif : 38 500 branchements pour 84 400 habitants concernés.

584 km de réseau

7 stations de traitement et 124 postes de relèvement

Taux de réclamation 0.7/ 1 000 abonnés

Prix 1.56/ m<sup>3</sup> (comparé à 2,30€/m<sup>3</sup> sur le département).

Montant des travaux 5 212 566€ en 2018.

Au niveau du SPANC : 9 934 installations pour 21 000 habitants.

## **SOUTIEN SDEF**

---

L'objectif de cette motion est de conforter le SDEF dans ses missions sur le département.

Aujourd'hui le SDEF est confronté à une remise en cause de ses prérogatives. Il souhaite développer de nouvelles activités.

Le maire propose de soutenir le SDEF via une motion de soutien pour lui permettre de continuer à rendre service aux collectivités.

***Le Conseil Municipal vote POUR à l'unanimité***

## **DEGATS DE CHOUCAS DES TOURS : MOTION**

---

Les choucas, appartiennent à une espèce protégée, qui prolifère à une vitesse considérable, avec des effets négatifs sur les habitations, mais surtout les champs agricoles.

Certains agriculteurs se sont équipés d'effaroucheurs, mais l'effet de cette dissuasion ne dure qu'un temps.

Le maire propose de demander une étude sur le département, une autorisation de réguler les choucas pendant 2 ans, et une indemnisation.

***Le Conseil Municipal vote POUR à l'unanimité.***

## **NOUVELLE CONVENTION CDG 29**

---

Il faut adopter une nouvelle base contractuelle de fonctionnement suite aux évaluations des prestations du CDG29.

***Le Conseil Municipal vote POUR à l'unanimité.***

### **DIVERS**

Pour info :

La commune avait adressé un courrier à l'évêché concernant l'arrêt de l'organisation de cérémonies funéraires à Gulvain, la réponse reçue précise que ce sont les communautés locales de Briec de l'Odet qui ont décidé.

Séance close à 22h10

La séance est close à 22h10.